

DOC. DE LA SESSION No 18

Legge à Dartmouth.

HALIFAX, 12 novembre 1774.

MILORD,—Je viens de recevoir un rapport (en date du 17 octobre 1774) concernant l'état des établissements de l'île du Cap-Breton et de l'île Madame. Je vous en transmets une copie qui vous fournira des renseignements exacts sur la situation et le nombre des habitants de ces endroits. Votre Seigneurie constatera que les catholiques romains y forment une population de six cent quatre-vingt-six, ce qui est le double de la population protestante qui ne dépasse pas trois cent-vingt-six, sans compter qu'un certain nombre de ces derniers ne sont pas établis d'une manière permanente, car ils ne viennent à ces endroits que durant l'été pour faire la pêche. Le juge de paix chargé du service de la police civile éprouve souvent de grands embarras dans l'accomplissement de ses devoirs, et l'application des lois, au sein d'une populace qui n'en connaît pas, est pour lui un sujet de crainte continuelle. Parmi ces gens bien peu se sont munis de permis pour occuper certains endroits où ils font la pêche. Les Acadiens-français qui forment une population de cinq cent deux âmes se sont établis dans des endroits qu'ils ont choisis sans la permission du gouvernement et la plupart se sont installés à l'île Madame et à St-Pierre sur le côté ouest du Cap-Breton. J'ai déjà informé Votre Seigneurie par ma lettre n° 17, qu'avec le temps, la présence de ces Acadiens-français deviendra une source d'embarras pour le commerce et autrement; aussi je me ferai un devoir de charger les magistrats de Canso et de Louisbourg de surveiller activement leurs agissements et de me transmettre des renseignements de temps en temps.

Je suis, etc.,

FRANS. LEGGE.

Legge à Dartmouth.

HALIFAX, 18 novembre 1774.

MILORD,—Je me ferai un devoir de mettre en pratique les remarques que Votre Seigneurie a cru devoir m'adresser au sujet des concessions de terres aux catholiques romains, je m'appliquerai en même temps à suivre strictement les instructions de Sa Majesté, en vous transmettant des renseignements au sujet des circonstances particulières de chaque demande et concernant la situation et le caractère de la personne qui fera une demande de concession.

* * * * *

Archives d'État, Amérique et Indes Occidentales 1759. Vol. 89 "Public Record Office."

RAPPORT DE LA MARCHÉ DES TROUPES LORS DE L'EXPÉDITION SUR
LE HAUT DE LA RIVIÈRE ST-JEAN ET À LA BAIE DE FUNDY,
SOUS LE COMMANDEMENT DU COLONEL MONCKTON.

(A.D.) 1758.

11 septembre

Après avoir embarqué les vivres et fait monter à bord les troupes composées du 35^e rég^t du 2^e bataillon R. A. R., et des compagnies de "Rangers" des capitaines McCurdy et Brewer et d'une partie des compagnies des capitaines Goreham et Stark, nous partîmes du port d'Halifax sous l'escorte du vaisseau de guerre *Squirrel*.

13 septembre

Le major Morris nous quitta le soir, pour aller au cap-de-Sable avec son détachement composé de 300 hommes.

18 septembre

Nous avons jeté l'ancre près de l'île-aux-Perdrix située à l'entrée de la rivière. Cobb et Rogers sont allés dans l'île où ils ont rencontré deux ou trois personnes.

19 septembre

Nous sommes allés dans le port où nous avons jeté l'ancre à 2 heures. Nous fîmes ensuite entrer tous les transports et comme il était tard je remis le débarquement au lendemain matin —J'ai envoyé Cobb à Chignectou pour en ramener la compagnie de Rangers de Danks, avec des barges, et les quelques prisonniers français qui avaient été pris le printemps dernier.